



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01263

Numéro SIREN : 443 762 638

Nom ou dénomination : A.L.V. DUMAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/011046

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

Dénomination : A.L.V. DUMAS
Adresse : la Maladière Z.I 38160 Saint-sauveur -FRANCE-

n° de gestion : 2002B01263
n° d'identification : 443 762 638

n° de dépôt : A2016/011046
Date du dépôt : 09/12/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
02/12/2016



1280429

1280429

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

09 DEC. 2016

Sous le N°.....MO46.....

A.L.V DUMAS

ZI La Maladière

38160 SAINT SAUVEUR

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A.L.V DUMAS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

AMC Consultant

Siège social : Sud Galaxie • 1, rue des Méridiens • BP 356 • 38435 Echirolles cedex

Tél. 04 76 40 80 08 • Fax 04 76 40 68 01 • e-mail : amc.consultant@amc-consultant.com

A.L.V DUMAS

ZI La Maladière
38160 ST SAUVEUR

R.C.S GRENOBLE 443 762 638

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.L.V DUMAS, société à responsabilité limitée, en Société par Actions Simplifiée.

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associé en date du 24 novembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation au 30 Juin 2016 fait apparaître un CA de 191 204 Euros, avec un résultat de 52 027 Euros et des capitaux propres de 298 536 Euro.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Conclusion :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Echirolles, le 02 Décembre 2016
Le Commissaire aux Comptes et à la transformation
AMC Consultant



B. HAUSS